

**BULLETIN D'INSCRIPTION Vide-Grenier Ecole MARCEL PAGNOL Dimanche 29 Septembre 2019**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....

Tél : ..... Portable : .....

Email : .....@.....

Désignation de la vente : (Ne sont pas autorisées les ventes de boissons, sandwichs, pâtisseries, produits alimentaires etc. La vente d'animaux et d'armes sont interdites)

.....  
.....  
.....

Place souhaitée .....Passage, Allée, Cour élémentaire, Cour maternelle, Cour sport.

Ci-joint un règlement de .....€ pour un emplacement de .....mètres \* (7,50€ le mètre linéaire). Evitez l'espèce SVP (pas de garantie en cas de perte du courrier).

Règlement par :  Chèque bancaire à l'ordre de **l'OCCE Marcel Pagnol**

Date .....2019 \*\* (Pour 5m et + place parking offerte aux 1<sup>ers</sup> inscrits)

Signature pour accord des conditions de réservation et du règlement ci-joint.....

**CONDITIONS DE RESERVATION**

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet

**1 - Le bulletin d'inscription daté et signé**

**2 - La copie (lisible) recto verso de la carte d'identité**

**3 - Un chèque de règlement à l'ordre de [l'OCCE Marcel Pagnol](#)**

Les documents sont à déposer dans la boîte aux lettres UPIC devant l'entrée de l'école Marcel Pagnol (passage Marcel Pagnol Colombes) entrée 110 rue d'Estienne d'Orves ou par la rue Gabriel Péri (date butoir mardi 25 septembre). Retrait formulaire sur RDV.

Une confirmation de réception dossier vous sera envoyée par mail.

Une seconde confirmation de réservation vous sera envoyée par mail ou SMS au plus tard le samedi 28/9 (jour du tracé) avec votre N° d'emplacement et horaire préconisé d'installation.

➔ Pas de remboursement possible après le 26 sept 2019 minuit.

La buvette proposera : Café, Thé, Eau, Soda, Jus, Croissants, Pains choco, Bombons, Sandwichs, Chips

## REGLEMENT VIDE-GRENIER école Marcel Pagnol (92700) 29 Septembre 2019

**Nous sommes en Dispositif Vigipirate au niveau "alerte attentat", Merci d'être attentif aux colis suspects et d'accepter le contrôle visuel de vos effets par les organisateurs.**

- **Merci de prévoir votre matériel de déchargement et d'installation (table, protection pluie...)**
- **La buvette ne pourra pas vous faire de monnaie, merci de le prévoir dans votre organisation.**
- **A la fin de la journée, prière de ne rien laisser sur votre emplacement et de récupérer vos invendus. Un sac poubelle vous sera distribué pour vos petits déchets. Il est essentiel de laisser votre emplacement propre pour les enfants lundi matin, pour le bien des 400 écoliers.**
- **L'installation des stands pourra se faire de 6h00 à 8h, vous recevrez un mail indiquant votre emplacement et un créneau horaire afin d'optimiser l'installation et limiter votre temps d'attente (Horaire donné à titre indicatif, non garanti, votre déchargement devra être rapide).**

**Article 1 :** Cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers (2 fois par an au plus), s'étant fait inscrire avant le 24 septembre 2019, dans la limite des places disponibles, selon les modalités du dépôt de dossier et ayant reçu l'acceptation de l'assoc. Parents d'élèves -> UPIC Marcel Pagnol.

**Article 2 :** Elle débutera entre 6h00 et 8h00 pour l'installation des participants et de 8h00 à 17h00 sans interruption pour le public. Les stands devront être pliés pour 18h30 au plus tard.

**Article 3 :** Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels. Toute personne qui expose au vide-grenier s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels. Toute vente de produits alimentaires, d'objets et meubles neufs et d'armes ou produits dangereux est interdite. Les enfants mineurs vendent sous la responsabilité de leurs parents et ne peuvent pas se trouver seul à tenir un stand. Il est interdit de fumer dans l'école.

**Article 4 :** L'UPIC Marcel Pagnol n'est pas responsable des objets, oeuvres, marchandises exposés pendant la durée du vide-grenier, ni des vols ou d'éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.

**Article 5 :** Les emplacements sont attribués par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

**Article 6 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 7,50€ le mètre linéaire. Le bénéfice de la vente des emplacements servira au financement des projets de l'école, donc tout va à la Coopérative.

**Article 7 :** Les organisateurs (bénévoles) se réservent le droit d'annuler le vie-grenier en cas de force majeure. Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement que si l'annulation est officiellement prononcée par les organisateurs. Exemple : Pas d'avoir en cas de pluie.

**Article 8 :** Les véhicules, une fois déchargés seront dirigés vers les voies environnantes où ils pourront stationner. Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands, ou dans le passage.

**Article 9 :** Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux, ne laissez pas sur place vos invendus, c'est une école maternelle et primaire.

**Article 10 :** Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement et y avoir souscrit. A la suite de quoi, aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

La buvette proposera : Café, Thé, Eau, Soda, Jus, Croissants, Pains choco, Bonbons, Sandwichs, Chips